

Bordeaux le 03 novembre 2014



Monsieur le Président,

La Commission Administrative Paritaire Locale de la DISI Sud-OUEST se réunit aujourd'hui pour examiner les propositions d'inscription sur les listes d'aptitude de C en B.

F.O.-DGFIP réaffirme à cette occasion son attachement à ce mode de recrutement au grade supérieur, comme le prévoit le Statut de la Fonction Publique. En complément des concours et examens, ce moyen permet la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle des agents sélectionnés, parce qu'ils font preuve au quotidien, des années durant, de qualités indéniables et remarquables.

Pour rappel, seul le Syndicat National F.O.-DGFIP, avait revendiqué, lors des discussions avec la Direction Générale des Finances Publiques, le maintien de ce que l'administration appelait le « droit au retour », c'est-à-dire l'affectation dans le département d'origine des agents promus de C en B, par concours interne, concours interne spécial ou liste d'aptitude. Notre Organisation revendique toujours cette possibilité et son extension à l'ensemble des agents, quelle que soit leur filière d'origine.

Ce dispositif existait dans la Filière Gestion Publique jusqu'à l'année dernière. Il aura permis la promotion sociale de nombreux collègues, et notamment de mères de familles pour qui la mobilité forcée constitue naturellement un frein.

Comment notre administration assure-t-elle désormais l'égalité de traitement à une mère de famille, candidate à un concours interne ou postulant à une promotion au choix, lorsqu'elle n'y trouve d'autre avantage que la mobilité forcée, un gain de rémunération souvent peu élevé et des frais de double résidence ?

La DGFIP est restée sourde à notre revendication, préférant mettre en place un système dont la rigidité peut conduire à des situations sociales difficiles, et une vacance d'emploi qui accentue la dégradation des conditions de travail.

Par ailleurs, l'Administration semble confirmer, pour la sphère informatique, la possibilité pour les agents promus Contrôleurs, et qualifiés PAU ou monitrices de dactylocodage, de continuer à exercer leurs fonctions dans leur DISI et leur résidence d'origine. Notre Syndicat ne peut que s'en féliciter.

Autre constat, Il est à regretter la trop courte période (4,5 jours ouvrés) pour étudier les 32 dossiers des agents postulant en liste d'aptitude. En plus du temps trop court laissé aux représentants pour préparer cette CAP L ; il est à noter que les jours de préparation sont pendant les vacances scolaires ce qui a ajouté encore une difficulté supplémentaire pour les représentants du personnel.

Nous notons avec satisfaction que 2 agents classés « A revoir » en 2013 sont passés à une proposition de classement en « excellent »

Nous constatons le même nombre d'agents que l'an dernier(9) proposés en « excellent », mais nous déplorons que le nombre total d'agents postulant par liste d'aptitude se réduit de 44 agents pour 2013 à 32 agents pour 2014, dont 10 agents qui n'ont pas renouvelés leur demande.

La très forte sélectivité dans l'examen des candidatures ne laisse que peu d'espoir à de nombreux agents pourtant méritants, mais dont le dossier risque fort de ne pas progresser avant longtemps. On voudrait conduire les agents à renoncer à ce mode de recrutement, que l'on ne s'y prendrait pas autrement... je n'ose pas imaginer que l'administration profite de la nette diminution des possibilités offertes par le plan de qualification pour dissuader de postuler un nombre toujours croissant d'agents.

Malgré ce contexte peu favorable, FO DISI-SUD OUEST que je représente souhaite voir le plus grand nombre d'agents possible obtenir un légitime avancement, reconnaissance de leurs compétences et de leur capacité à dérouler une carrière dans leur nouveau grade.